$$
\begin{aligned}
& \text { R E E N I O N } \\
& \text { D } 4 \\
& \text { COMITBDIRECTEO2 } \\
& \text { D } \mathrm{E} \text { む } \mathrm{A}
\end{aligned}
$$

FISDRRATION IMTRENATIONALE DRS ARCIIV:S DU FTKM

Paris, $16-17-18$ - 19 Pỏvvies 1952.




```
hOUNIGN DU COLITS DIRGCTLNR, tenue & Parig,
du 20 au 29 Févriex 2952.
```


heuhion cu sameai 16 Février, \& 11 heures.

```
btaient presents:
```

Wh. G. TOAPLITZ, Président,
L. RUGNONI, Vice Président,
H. LaNGLOIS, Secrétaire Général Adjoint.
honsieur LhikLOIS, Decrétaire Général Adjoint de la PIAF prie ses colitegues d'excuser thin. BRUSLNDORFF et de VAd çui sont dens I'imm possibilité $d^{2}$ assister \& La réunion.

II donne ensuite lecture de l'ordre du Jour:
Shingit
I.- Approbation des procès verbaux de la réunion précédente.
1.- Rapports des différents Administrateurs.
5) Lee Bnati io 18to-'fublucation du Catalogue.
IV.- Situation en Sulsse : action et propositions PIAF

DIAANCHS
V.- Date et Lieu du Congrès.
VI.- Areparation Urare du jour et composition du Congr

Vifo- modifications éventuelles a la composition de la
Vili. - hencontre avec la Foi. PoA.

## LUNDI

Li.- Kapports azec 1a T辿, SVIsION.
X.- Questions diverses :

Programises, Circulaires, Fonds International, Proposition de Spécialisation.
XI.- Nemplacement du Secrétaire Bxécutif.

MARDI
XII.- Féunion Inter-Associations :

FoI.A. Po
A. I.C.S.
F.L.C.C.
F. I. $_{0}$. $A_{0}$
B.I. $\%$.


Les procès verbaux de la réunion précédente ayant été approuvés 2. l'unanimité, on passe tout de suite aux Rapports des différents Administrateurs.
 GUK de POLOGNE.

La CLINDATLisquis de POLOONS a continué à trouver des films Polonais anciens : muets et parlants. 300 films de long métrage ont été réunis, ainsi que tous les films étrangers importés, en fin d'exploitation。

La CLNAhARHBGUB do POLOGNA tend A se trouver rattachée \& 1'INSTITUT de 1'ART qui concentre toute l'activité artistique. Comae suite de la neissance d'un Comité du Cinéma en Pologne, Honsieur TOLPLITZ croit que cette concentration du Cinéma dans une seule section Administrative responsable va permettre l'essor $^{\prime}$ de la CINBMAm TH\& tant, les films de la CINMATHEgUL sont projetés aux éleves de l'Ecole du Cinéma, aux membres de $1^{\prime}$ Association des Journalistes et des Travailleurs créateurs du Cinéma. Kile ne s'étend peas encore aux CinémClubs qui s'oecupent surtout des activités productrices, comme les films d'amateurs, par exemple.
honsieur TOKPLITZ ne cache pas qu'il considere combe grave et déritant ample réflexion, le projet abordé à la réunion d'octobre,
de modifications de Statuts. 11 estime que cela présente plus d'inconvénients que d'avantages. 11 faudrait en reparles.

Monsiour FOGNONI prend ensuite la paroleau nom de laCINBTBCA IRN工䋨A.

Les accords de Fome ont été respectés. Si la CINITTECA ITALIANA n'a pu ellemâme rien donner à la Fédération Italienne des CinémClubs, oile a servi d'intermédiaire pour les films de la FIAF en ce quí concerne son activité propre dans la diffusion de la culture cinématographique.

Les Abile de la CINLSECA ITALIANA fonctionnent a Milen et \& Rome.

Le Siege de ia CLNaTsica ITALLANA étant devenu double, evec un Si8ge au PALAZZO BARBLKINI, les projections sont hebdomadaires et sont réservées aux membres associés de la CINETECA ITALIANA. D'autre part, la CLMSTECA ITALLANA a organisé, avec le Ministere de I'Instruction Publique, des séances d'iducation Cinématographique destinéos aux étudiants, \& Hilan. Ces séances groupent 1.500 inscriptions.

Des manifestations sont actuellement on cours aussi a Bologne : inscriptions réservées aux étuđianta et aux profeaseurs, \& l'exclusion des parents, avec 1.000 lires ou 1.200 lires dinscription. in principe, on y passe des films complets accompagnés de conférences, généralewent basées sur des anthologies.

Un gentleman's gereement unit waintenant les deux Cinéwathèques : 1PALIANA et Nationale avec une comission commune de trois représentants de la CLAETBCA ITALIANA et de trois roprésentants de la Cinématìque Nationalo, sous la présidence du Directeur Général du Spectacke 2 la Présidence du Conseil des Hinistres. On y passe en revue, on particulier, lea problewen dordre technique et économque. C'est cetto comission qui a décidé de diviser en deux les zônes dinnfluence pour la diffusion :
a).- Th Italie septentrionale, sous le nom de CIMETECA ITALIANA on collaboration avec Ia Cinémathèque Nationale.
b) - in Itolio du Sud, sous le nom de la CINEMATHEQUS NATIONALS en collaboration avec la CINisTaCA ITALITANA.

C'ost au printemps que s*ouvrixont les salles du MUSSS du

2. côté du husée d'Art boderne. in principe, au deuxième étage, il y aura 7 salles de Lusée et 5 bureaux. La subvention sera pottée à 30.000 .000 de lires pour :

Blockhaus pour les films, Bulletin de la CINALIACA ITALInNA; services culturels, Activité éditoriale lorsqu'on ouvrira le nouveau Siège à Villa Révile,
activité d'archives pour l'achat de flims, surtout auprès des
$p$ paroisses.

On estime que déjà 150 fillms ont été achetés chez un seul curé, parmi lesquels :

THE PLLGKIM,
THis KID,
6 JaCKIIS COUGAN,
4 HARY PICKIORD.
NANOUK,
de seul MACISTs que la CINETECA n'avait pas : MAEISTO ALPINO, etc. etc.

Intervention par Ie Secrétaire Général Adjoint sur 12 question des Cjné-CIubs.
M. FUGQuNI siamale la création d'une UNION ITALIANA DEI CIRCOLI Dud CINumA comptant 21 cercles dont voici la liste :

NAYULI - LUCCA - VKNLZIA - VKRONA - REGGID CALABRIA - BRESSCA CARRARA - CLELNMA - PORLI - RGGGIO DMLLIA - SAVORNA - PARMA - UDINS FIKLANZE - GLNOVA - TRLSISO - CRZSHUNA - DADOXA - GORIZIA - TORINO paunza -

Fravort de monsjeur LINDGREN sur 1'activité de 1a NATIONAL HLLM LIBRARY.

Il y a peu de changements a signaler a la NATIONAL PILM LIBRARY. Nous avons publié la première partie d'un catalogue complet de la NoF.L. Cette première partie concerne les Actualités muettes avant 1933. C'est un volume d'environ 200 pages qui a coaté très cher. Il nous faudra plusieurs années pour terminer ce catelogue.

Nous avons regu 110 films allemands qui se trouvaient a Hambourg. Ce sont des filus nazis. Nous les avons regus exempts de frais de douane.

Nous essayons actuellement de résoudre le problème des nombraex

Ciné-Clubs éparpillés dans novre Commonwealth. Le BRITISH FILM INSTI' TUT\& a formé une Union des Ciné-Clubs du Commonwealth qui est en réelité une union de Pédérations.
La NATIUNA NLhi LIBRARY fera tirer et prêtera des copies en $16 \mathrm{~m} / \mathrm{m}$ de ses films aux membres de $1^{*} U n i o n$, en prêt limité d'une durée de 6 mois. De cette façon nous espérons developper ce mouvement qui existe céju, mblgré la difficulté qu'il rencontre à obtenir les films.

Honsieur BALBS GOMGS prend a son tour 1a parole et fait son rapport sur la Cinewatheque de Sao Paulo.

Honsieur CAVAlCANTI a préparé un projet de loi qui doit encore passer devant 1a Chambre, concernant la création d'un Institut National du Cinéma au Brésil.

Pour Sac Paulo, rien de heuf sauf qu'il y a eu un Festival du Film sur 1'Art dans le cadre de la Biennale d'Art.

11 y a tendance, au Husée, a encourager les autres formes $d^{\prime}$ Art, plus que le Cinéma.
$11 n^{\prime} y$ a pas d'esprit de monopole dens la Cinématheque de M. CAVALCANTI, mais il est probable que dans deux ou trois ans elle sera plus riche que celle de Sao Paulo.
han réponse \& une question du Secrétaire Général sur la nature de la loi, Me SAliSS GOMES explique que le projet de M. CAVALCANTI envisage la création d'un organisme qui aurait les attributions, \& la fois, disons, d'un BRITISA FILM INSTITUTB et d'un CENTRE DU Cindal comme in en existe en France. L'Institut Brésilien contrôlerait de pres toute la production nationale. Par exemple, il aurait le monopole de la distribution du film vierge. Ilya en ce moment beaucoup de discussions dans le presse autour de ces projetse

Rapport de bonsieur THIRIFAYS sur I'activité de la eIngratheque de BKLGI UUK.

Au cours de la derniere réunion du Comité Directeur, 1a CiNB Hatiaquis de BidGIquis avait proposé de se spécialiser dans le Film bxpérimental. Mlle n'a pas encore entmpris ce travail.
quant à la Cinémathèque de $1^{\prime} A_{0} I_{0} C_{e} S_{a}$ dont elle a la charge, 11 $y$ a peu à aire: virtuellewent cette Cinématheque ne groupant encore que tres peu de films.

隹 ce qui concerne le projet de modifacations des Statuts de
 ues garaniles pour les petits pays où aucune donnée géographíque ne justifie I＇existence de doux Cinémathèques faisant double emploi． La solution pourrait naturellewont résider dans une intensifilcation des accorda bi－latéraux du type do caux qui iiont la CINEliATHEQUE de BawGiquí avec Paris，Prague et la Suisse．

La CINHAATHEQUE de BHGIQUZ，grâce à sa collaboration avec le Comité Belge de Cinéma pour $l^{\prime}$ UNESCO et à une subvention，a en－ trepris un travail de bibliographie du F1lin，pour les pays de len－ gues européennes ；bibliographie qui ferait l＇objet de publications trimestrielles．

Le Couité Dixecteur constate alors qua Varsovie，Prague et Paris ont égal ement entrepris des travaux analogues．Il y aurait lieu d＇en counaître la teneur précise aux fins de faciliter la tAche de le CINtinathequit de Bighiqui．Monsieur TOKPLITZ propose que chaque Cinéwatheque Nationale fasse une bllliographie nationale quí serait dirisée sur Eruxelles en vue dâtre publiée．

Le hiníatere du Travail est sur le point de confier a la CINE WATHEQUB de Bd山GIqUS une exposition sur les films industriels， axée sur la documentation professionnelle，tandis que le Ministbre de I＇Education Nationale a allcué une subvention a la CINEMATHBQUE de ShaIGUL pour 1＇entretion de ses blocknsus．

## Hapoort do konsieur Henri LaNGLOIB．Secrétaire Général de 而a 

malgré 2＇arrêt de la progression de I＇activité de la CINEMATHB－$_{\text {mo }}$驸 Fhaivcafou par la maladio do son Secrétaire Général，il faut no－ ter une extonsion éventuelle du buagetw de la CINEwaTHEqUZ；en vue de permettre l＇aménagement définitif des blokhaus et le regroupement par dépot ou achat des filws anciens existant encore en France．

Les Archives du Théetre ont commencé à fonctionner einsi gue 1＇tide tux petites Cinémathèques réclamée à Cambridge．

Rapports cordiaux avec les Ciné－Clubs，d＇autant qu＇il n＇y a pas lieu de texir pour raisonnable la position imposée par la crein－ te de maizons américaines qui collaborent avec les ciné－clubs．
$L^{\prime}$ argentine est d＇accord pour confier au Pool les contretypes de ses filims ainsi que le HUSLUM OF HODGFN ART de New－York qui se dispose a envoyer les films de DUUGLAS pour les contretyper．

Comme 1'accord avec les maisons américaines est fonction de 1ªccord avec les Producteurs Francais, tout a été retardé par la maladie de tonsieur Latiolois.

Développewent accru d Amis de la Cinématheque et transfert décidé au Palais de Tokio.

## III. - CaTanogU.

Honsieur LANDGRas a mis au point deux questionnaires : I'un bref, I'cutre plus long qui seront envoyés à chaque Cinémathèm que comme prévu.

Monsieur TUApLITZ pense que ce sera tres probablement le questionnaire bref qui sera retourné.

Le Catalogue que préparait de son côté la CINREATHEQUS FRANChisji ne sera prêt que pour le prochaine réunion.

> IV.- STVATION SUISSE.

Le Secrétaire Général Adjoint expose au Cowité Directeur I' $^{\prime}$ état de la CLLSANTHBGUL SULSSE. Kile se trouve dans une situation grave, du fait d'une attaque de la Fédération Suisse des Cinémclubs qui mene campagne pour des modifications de Statuts de la CrNEldathrgur de Lausanne, ce qui risque d'evoir de graves conséquences puisqu'il $n^{\prime}$ est pas moins question que de transférer les bureaux de la CINEMA THsquis de Lausanne a Geneve, en laissent les blockhaus a Lausanne. $[1$ est donc difficile de ne pas prévoir une fusion de la Centrale de Gay et de la cinjusthequa, ee qui signifie la commercialisation de cette Cinémathèque.

D'autre part, au cours de son séjour, des conversations ont eu lieu avec les Amis des Archives Suisses du Pilm en vue d'établir un renouveau de la Clidghathigut ellembme et un plan constructif permettant la transformation de la ClNEMATHZQUE de Lausanne en CINEMATHBquís LNTAFNATLONALG, ainsi que cela avait été prévu, sur les bases des reglements et des statuts de la PIAF. Il s'egit de troun ver un compromis de fagon à allier les buts de la CINEMATHEQUB avec les intérêts culturels de la Confédération.

Dans cette lutte de la CLNLMATHEQUE de Lausanne contre le passif laissé par fanery ot les interventions fortement appuyées de la Fédération Suisse des Ciné-Clubs, il faut intervenir pour

et légitimer un soutien Confédéral.
厸 MLAF est d'accord pour que la bibliotheque du fonds international soit confié a la CLNiBATHZGUR SUISSE de Lausanne de façon ¿ ce que celiemci puisse, cans le plus bref délai, disposer d'un service important qui la mette on contact quotidien avec le pulie. 11 faudmit égelement, que dans le cadre des prjets de centralisation, la Suisse soit chargée par la FIAF de constituer une Cinémathè-
 laires et d'enfants. Glle serait une Cinémathèque de Consultation Internationele, mais circulaire en Suisse. Ce serait la facgn de combler $1 e$ voeu des fonctionnaires qui attendent $d^{\prime} e l l e$ cette fonction.
ka proposition est adoptce \& I'unanimité, mais \& condition oue 1a CINEMATHEGUS SUISS conserve, outre cefte nouvelle attibution d'une Cinéaathèque Pédagogique, son activité générale. La nouvelle section recevrait un 3tatut lié au fonds international de façon à en acclélérer 1'enrichissement.

# Kéunion du Dimenche 17 Février 1952. \& 14 heures. 

MW. J. TOZPLITZ,
H. LANGLOIS,
E. LINDGREN,
L. ROGNONI,

P-E. SALLS GOMESS.

Vo- DATE $A T$ _ISU DU CONGRSSS.
Au cours de cette réunion, Monsieur TOLpLITZ fait part à ses collegues de son regret de ne pas pouvoir orgeniser le Congress a Varsovie, 2. cause du prochain déménagement dea locaux de la CINE


Monsieur LANGLOIS, E son tour, informe les membres du Comité Directeur des regrets de Monsieur BRUSDNDORFF qui ne peut recevoir Ie Congres \& Copenhague come il 1'aveit proposé à Cambridge.

Le Comité Directeur se propose donc de tenir le prochein Congrès en Hollande.

La date du Congrès est fixée en Septembre (\& la fin du mois, début vetobrel.

Seront invitées au Congrès :
a).- Les membres effectifs,
b).- Toutes les Cinémetheques connues,
c).- Lee observateurs : Attachés culturels des Ambassades, reyrésentants des Organismes Culturels du Film.

Les invitations aux observateurs seront envoyées au nom du Comité Directeur et seront signées par Monsieur LINDGRZN.

La prochaine réunion du Comité Directeur aura lieu a Cannes, au cours du Festival, fin Avril, début Mai.

Une réunion du Comité Directeur sera tenue $I^{\prime}$ avant-veille du Congrès, dans la vilie même où aura lieu ce dernier; et une autre imuédiatement après le Congrès, entre les nouveaux membres de la Direction。

Reunion du Dimenche 17 Pevrier 1252. a 15 heures 30 . Btaient prèsents :

MB. G. TOSPLTTZ.
H. LANCLOIS,
B. IIINDGREN,
I. ROCNONI,
P. F. SALRS GOMBE.

## V1. RAPYORTS AVEC THA TKLEVISION.

## Monsleur IINDGREN expose la situation de la Télévision en

An leterre.
La Télevision en Angleterre est confiée á la B. B. C. Les relations entre la NATTONAL FILIA LIBREX et la Bo B. C. sont tres cordiales et nous en bénéficions. En effet, la Télévision de la B. B. C. désire se servir de nos films car ses relations avec I'Industris Anglaise ne sont pas trés satisfaisantes, cette dernière considérant la Télévision comme une rivale, ce qui cause des difficultess a la Télévision de la B. B. C. pour $l^{\prime}$ obtention des films.

D'autre part, la Bo B. C. peut aider la NATIONAL FTHM LIBRARY car notre résesu est meilleur que le réseau conmercial qui ne passe que des films de programme.

Ceci a son importance dans leṣ pays out la Télévision prend de 1'essor, tantpour le pubilis on générel que pour les services d'Apchives.

Honaleup LaMcLOIS prend ensuite la parole:
1.- De 1942 兑 1950 la Télévision était purement expérimentale et 1a oINBMATIEQUS FRANOAISE collaborait avec elle dans certaines conditions, par exemple, pour les programes intéressent l'objet de lAAssociation, illustrés par des extraitts.

Depuis 1950, la Télévision Prançise est sortie de sa période d'essai pour entrer dans une phase assimileble é la commercailite.
2.- Un accord a été signé entre la profession et la Télévision par lequel la Télévision ne peut pas projeter de films de moins de 7 ans,
3.- Gependant la CINBMATHEQUE FRANGAISE ne a'eat pas vu retirer I'autorisation de collaborer avec la Télévision aux mêmes conditions que précédemment quand $11 \mathrm{~s}^{\prime} \mathrm{agit}$ ae programmes cinératographiques.

Par allleurs, les sociétés ont toujours estime qu'elle avait
le droit de réclamer a la Télévision une contribution aux frais d'usure indépendante des droits du producteur. Malheureusement cette double taxation des films de la CINEMATHEQUE FRANCAISE, par les ayant-droit et la CINEMATHRQUE, excédait les moyens de la Télévision.

Un accord est à I'heure actuelle 'à l'étude pour que la CINEMATHEQUE FRANCAISE puisse toumer cette difficulté.

Seance levee a 16 heures.

# Reunion du Dimanche 17 Février 1952, a 16 heures 30. 

Réunion compune avec les representants de 1a F.I.F.A.
Etaient présents :


Au cours de cette réunion, les deux Fédérations ont fait le tour des problèmes qui réunissent ces organisations et du mode de leur collaboration.

Il a éte entenau que :
a).- D'une part, la F.I.F.A. confierait sa Cinémathèque aux soins de la CINBMATHEQUE de HOLLANDE.
b).- D'autre part, celle-vi, par la voie des différents membres nationaux de la FIAF, assurerait le tirage des films désignes par la F.I.F.A.
c).- De son cote, la FIA ${ }^{\text {P }}$ prierait la cinkMathegue de HoLamma d'axer son propre programe de tirage dans la spécialisation du Film sur l'Art. $^{\prime}$
d).- La Cinémathèque de la F.I.P.A. constitue une Cinémathèque spécialisee indépendante de la CINEMATHEQUE de HOLLANDE et qui entrera la FIAF comme Cinémathéque associée, et qui peut être transférée si nécessaireq đans un autre pays membre de la FIAF.
e).- Les rapports entre la Cinémathèque de la F.I.F.A. et la FIAF se feront par l'intérmediaire des secrétariats des deux Associations.
f).- Un projet de "Gentleman's Agreement" entre la F.I.F.A.et la FIAF sera établi par Monsieur FRANCASTEL.
g).- Un projet de Règlement de la Cinémathèque de la P.I.F.A. sera régige par Monsieur LaNGLOIS.
h), $-c^{*}$ est Ronsieur SANDBERG qui unit, en tant que F.I.F.A. et FIAF, la Cinémathèque de la F.I.F.A. et celle de la PIAF。
1).- Enfin, Monsieur FRANCASTML, Wadame MERRSON et Monsieur LANOKOIS agsurent la liaison entre les deux Associations.
seance levee a 18 heures.

## Reunion du Lunal 18 Fevrier 1952. क. 10 heures 30.

Etaient présents :
MM. J. PORELITZ,
H. LANGLOIS,
E. LINDCRETT,

Is. ROGNONI.
P.B. SALES GOUBS,
A. THIRTFAYS.
int, divn commence par la lecture, par le Secrétaire General Adjoint, $d^{\text {i }}$ un projet concernant les Rapports des cintitaryeours avee 1a TELTVISION.
1.- Etent donné la collaboration couneṛiale entre la Téléviaion et $l^{\prime}$ Industrie du Cinéma, les Cinémathéques ne peuvent, en principe, fournir des films dont elles ont la garde pla Télévision qu'avec 1'autorisation des ayant-droit.

Cependant, au cas ơ la Téléviaion Nationale, c'est-t-dire non privée voudrait, dans, un pays, collaborer avec une Cinémathèque en vue de téléviser une série de couss et de conférences orgenisés par la Cinémathèque sous la responsabilité de celle-ci, une têle-émission doit être, considérée comme fafsant partie de i'Activite propre de la Cinémathéque, et comme telle demeurer dans le cadre de la non commercialité, \& condition qu'il soit bien établi que $c^{\prime}$ est la Cinémathèqué elle-même qui a la charge de $1^{\prime}$ émisaion et qu'il $n^{\prime} y$ soit projeté de films qu'b titre d'extrait, corme 11 lustration de la conférence et en vertu du droft de citation.
2.- Il eat en outre reconmandè aux Cinémathèques membres de la PIAF d'envisager une collaboration avec la Télévision en vue $d^{\prime}$ obtenir le dépót des filme produits par la Téléviaion et le filmage dea documents ou des films du domaine de la FTAF.
3.- Il est conseillê, come suite au paragraphe précédent, aux membres de la FIAP a'adopter comme base a cette collaboration les données suivantes:
a). Ne pas demander une prestation supplémentaire folle des ayant-droit au titre de remboursement des frais diusure mais, dans le cadre des accords signés entre la Télévision et les ayant-droit, mettre gracieusement a la disposition de la Télévision ies copies de circulation, les copies $a^{\prime}$ Archives, les négatifs, à condition que les copies et doubles négatifa raitse á prix coutant par la Télévision demeurent la propriété physique, juridique et morale de la Cinémathèque et que la cinémathéque les garde ala disposi--tion de la Télévision.
b). De mettre 音la disposition de la Télévision atitre gram
cieux, les films produits par les Cinemathéques et ceux dont elles possedent les droits et de demander en contre partie, d'user a titre gracieux des moyens techniques de la Télévision pour la production de ces films.
c). D'envisager, non seulement une collaboration au sein aes émissions de la Télévision coume charge de rubrique ainsi que cela est prévu au paragraphe 1, mais diavoir tne liaison constante avec les reaponsables des programes de la Télévision, en vue de faciliter leur tache et $d^{\prime}$ accroitre les sujets filmiques intéressant 1'Histoire en général et celle au Cinéma en particulier.

Honsieur LANGLoIS donne ensuite lecture d'un projet de Règlement de Circulation deg Films de la olnérathegue de le F.T.F.A.

Lea flime confiés par la, F.I.F.A. au titre de la Cinémathéque de la dite Fédération, associée a la PIAF, et par la PIAF au titre du Fonde International de la FIAF a la oimsaithegue de hollands sont destinés uniquement la conservation.

Kn principe, les flims ne peuvent etre projetés qu'au cours de manifestations internationales ou nationales de caractere excepionnel et avec 1 'autorisation éerite du Secrétaire Général de la F.I.F.A., pour les filme de la Cinémaneque, et de celui de la FIAF pour ceux du Fonds International.
a). Festivals Internationaux de Films sur I'Art, organisés $^{\prime}$ par l'une ou l'autre de ces deux Fédérations.
b). Manifestations Nationales du Film sur 2'Art, organisées par l'un des membres de ces Fédérations.

En aucun cas, 11 ne pourra être fait plus de 18 projections par an, tant en Hollande qu'd l'extérieur. $^{\prime}$

Zn règle générale, les films ne pourront être sortis de leur blockhaus, pour consultation ou projection, que couverts par une assurance tous risques, $y$ compris les détériorations partielles, coupures, reyures, perforations, aux frais de 1'usager.

Le tirage sera réclamé par la Cinémathèque responsable de ía garde des films \& la Cinémathèque au pays producteur.

Les films utiliseront, pour circuler, ia voie de la libre circulation de la FIAF. A défaut, la, voie alplomatique, sous le controle et la responsabilité de la Cinémathèque qui en a la garde, présentement la GIMEMTHEQUE D: HOLLANDE.

Les deux Cinémathèques de la F.I.F.A. et de la FIAP sont au-
torisees, a titre de sécurité, 专 tirer un double négatif des dits films.

## QUESTIONS DIVERSESS.

Les membres du Comité Directeur présents sont d'accord pour qu'il ne soit pas apporté de modifications aux Statuts de la PIAP mais :
I.- Une lettre de recommandation adressée d'ores et deja a tous les membres et les informant que le Comité Directeur souhaiterait les voir faciliter la tâche du Congrès a venir on augmentant les bons rapports avec les autres Cinémathéques Nationales en essayant de les convainere al l'élaboration d'un Statut commun, ainon $d^{\prime}$ une fusion.
II.- Toute nouvelle Cinematheque posent sa candidature a la PIAF au titre de nembre effectif devra d'abord passer par le stage de Cinémathèque correspondente.
III.- Une Cinematheque admise corme correspondante ne pourra poser sa candidature comme membre effectif qu'au Congres suivant, le Conseil d'Administration étant libre de prolonger cette période de stage.
IV.- Adjonction d'un nouveau paragraphe, selon lequel 11 est prevu que chaque pays ne sera representé au sein de la commanaté de la FTAF que par une voix et que, dans le cas ou un pays se trouverait disposer, du fait des Statuts de 1938, de deux membres ef fectifs, le pays continuera a user, pour voter, de la voix de la Cinémathèque qui la première aura été admise au sein de la commnauté.

Au cas où deux Cinémathéques existant dans un pays non encore representé 1, la FIAF posaient leur candidature, l'une Nationale et 1'autre privée, et que la FIAF était amenée á donner une réponse positive aux, deux demandes de candidature, ce sera á elles de s'entendre au préalable pour éésigner celle qui voterait.

Au, oss ou l'on arriverait pas à se mettre d'accord, le Congres devpa décider, par vote á majorite qualifiée ( $2 / 3$ ), laquelle aura le droit de vote.

Reunion du Lund1 18 Féveier 1252, a 15 heures.
Etaient présents ;
MM. J. TOAPLITZ,
H. LANGLOIS,
E. LINDGREM, I. ROGNONI,
A. THIRIFAYS.

## FONDS INTRRNATIONAL - GINEMATHEQUES SPECTALISEES.

Au cours de la réunion le, Comité Directerr décide que le Secrétariat de Paris mette immédiatement en chantier le plan établi pour la mise on fonction du Fonds International. confiée
Ia Cinémathéque Internationale resteraitrı la FTAF. Pour aider Ia CINEMATHEQUF SUISSE, la Bibliothèque Internationale du Fonds lui serait confié, sinon elle reviendrait z Paris.

Le NEDERLANDS FILM MUSEUM a d'ores et déja la charge de la Cinémathèque de la F.I.F.A. (

a).- que la gINEMAPHEQUE de BELGIgUE ait la charge de constituer wife cinémathèque de Films Scientifiques (A.I.C.S.)
b) - Que le DANSKG, FILMMUSEUM prenne la charge d'une oinémathèque spéciallsée dans les Films Burlesques de court métrage.

d).- Gue la TGHECOSLOVAQUIE prenne la charge d'une Cinémathèque du Dessin Animé. Yar de lopruaec
e).- Que la CINEMATHBOUE de POLOME se voit confier la charge d'une section spécialisée du Documentaire de court métrage.
f).- Que la cincmathegus suisss ait la charge des films Pédagogiques et Educatifs ayont une valeur artistique et historique.
g).- Que la NATIONAL FILM LIBRARY se charge de la section des Films d'Actualités.
h)*- Cue la cTHELATHEOUS FRANCAIsE prenne la charge dea Archives du Theatre, de ia Danse et du Husic-lial.
 bution de cinématheques Spécialiéees dans le Pilm a'Sthnographie et de Psychologie, qui très probeblewent resteraient on France.

Toutes les Cinémethèques spécialisées bénéricieront a'un Statut spécial au sein du Ponds Intemationel. In sema nia au point lora du prochain Congrès, où serait égelement envissgée $1^{\prime}$ ouverture ae Cinémathèques équivalentes sux $0.8 . A_{0}$ et en Amérique Lutine.

Sn outre, le Comite Directeur se propose de fonder au sein de la Flap un bupau Internstional de la zecherche Historique Cinematographique groupant lea \#iatorieno au Cinéng, et de prulier un Bulletin de la PIAF, Athrais consuns, conaacé aux travaux dea cinémathéques et a la recherche historigue.

## POORS D D TRYAOS.

Les membres au Comite Directeur sont $\mathrm{a}^{\prime}$ accord pour la nise en ronction immédiate des pools de tirage prévus en octobre et pous la alse en chantier $a^{\top} u n$ pool ae oipeujation, identique eu
 qui devrait ôtre prêt pour la réunion de Camea.

## Byogex.

gtant donné lea décisiona prisea pendant la réunion du Couité Divecteur, 11 apparait qu'il faut donner au Siege de la RIA et son Bureau zxécutif les moyens et le pewsonnel nécensaires.

Le plan de travail et le projet de buaget devront être proposés à la reunion de Cames par le Secrétaire deńneal Adjoint qui est sutorisé a prondre déjà toutes mesures en vue de remplacer $1^{\prime}$ ancien Secrétaire Bxécutis dont́ les fonotions eepont désomais des fonctions administratives.

## Reunion du Hardi 19 Fevrier 1952 , s 14 heures 30 . Réunion Inter-Agsociations.

staient preasents :
 स. LAMMLOIS, F.I.A.F. J. PATINLEVE, A.I.C.S. FRANGASTEL, F.I.F.A. GOHPA SEAT, FIIHOIOCIB, G. SADOTH, F.I. ©.C.

# 1.- Les représentants des orgenisations suiventes s 


ae sont réunia en vae de oréer un couitr de LIALSok groupent les organisationa culturelles Cintaatographiques Internationales specialisées, non gouvernementeles et non coranerciales.
II.- Ces organisations se proposent également de convoquer un Congres International réunissant les Orgenisations du meme ordre que celui défini ci-aessus.
III.- Un programane de coortination et ${ }^{\dagger}$.action coname sera destiné a accroitire et \& developper chacune des Organisations Internationales et portera notament gur les points auivents :
a).- Diffusion de la colture Cinématographique.
b).- Conservation et circulation aies films d'intéret culturel ou historique.
c).- Hecherches filwologicues, filmographicues, artistiques, historiques et scientiliques.
d).- Soutien de la iibre expression créatrice dans i'Art du Fila.
e).- Lialson entre le Cinéma et les autres formes de pensée.
2).- Seuvegarde des droits morsux et artiaticues des auteurs de $\mathrm{Pl1ms}$.
g).- Relations avee Ies Organes gouvernementaux nationaux ou internstionaw (0.R.U. - U.N.F.S.C.O. -etc.)

